



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## armement

Question écrite n° 5505

### Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la diminution des capacités opérationnelles de l'armée de l'air, du fait des amputations de crédits d'entretien prévues au budget de la défense pour 1998. En effet, alors que le projet de loi de finances 1998 est censé garantir les capacités opérationnelles des armées, il apparaît que la réduction des crédits consacrés à la maintenance et à l'entretien des appareils de combat de l'armée de l'air va entraîner l'immobilisation de vingt-six d'entre eux. Cela représente plus de 8 % des capacités de la force aérienne de combat. Il lui demande donc de bien vouloir l'éclairer sur cet état de fait et lui signifier les mesures qui seront mises en oeuvre afin d'y remédier.

### Texte de la réponse

Le projet de budget de la défense pour 1998 consolide le processus de professionnalisation des armées engagé en 1997 et poursuit la réalisation des objectifs stratégiques de la loi de programmation militaire, notamment en termes de capacités opérationnelles des forces, tout en apportant sa contribution à la maîtrise des déficits publics et au financement des priorités de l'action gouvernementale. Concernant l'armée de l'air, les diminutions d'engagement d'autorisations de programmes, opérées en 1996 et 1997, ont conduit à une réduction du niveau d'approvisionnement en pièces de rechanges. Ces réductions sont liées à la régulation, effectuée conjointement par l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques, afin d'assainir la gestion après les annulations de crédits de paiement de 1995 et 1996. Elles sont dues également aux réformes entreprises au sein de la délégation générale pour l'armement et aux négociations menées en vue de réduire les coûts, ainsi qu'à la mise en place de procédures financières nouvelles. Ces réductions conduiront, en 1998, au maintien au sol d'environ vingt Mirage 2000, soit une situation similaire à celle de 1997. Toutefois, dès 1998, l'armée de l'air consacrera 7 098 millions de francs de crédits de paiement et 4 904 millions de francs d'autorisations de programme à l'acquisition de moyens aériens. C'est ainsi que six Mirage 2000-D lui seront livrés et onze Mirage 2000 de défense aérienne seront rénovés dans la version 2000-5. En revanche, aucune commande ne sera passée en 1998. Sur la période 1999-2002, plus de 28 milliards de francs sont prévus pour l'acquisition de moyens aériens au profit de l'armée de l'air.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Marsaudon](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5505

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 octobre 1997, page 3638

**Réponse publiée le** : 15 décembre 1997, page 4636